



Référence: arrêté du 30 décembre 2014 modifié par l'arrêté du 1er juillet 2019 et du 16 mars 2021 relatif à l'AFGSU

AFGSU1		Personnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé. Par exemple: psychologue, ostéopathe, ASH, brancardier, animateur, personnel de direction, personnel administratif, personnel logistique, personnel de sécurité, assistant de recherche clinique...	
AFGSU2		Professionnels exerçant une des professions de santé mentionnée dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé. Cette attestation est également ouverte aux personnes titulaires ou en cours de formation, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, d'accompagnant éducatif et social mentionné à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'assistants de régulation médicale, aux assistants médicaux, aux préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale et aux auxiliaires ambulanciers	
4ème partie du CSPLivre Ier: Professions médicales	Titre III	<i>Médecin</i>	
	Titre IV	<i>Chirurgien-dentiste</i>	
	Titre V	<i>Sage-femme</i>	
4ème partie du CSPLivre II: Professions de la pharmacie et de la physique médicale	Titre II	<i>Pharmacien</i>	
	Titre IV	<i>Préparateur en pharmacie</i> <i>Préparateur en pharmacie hospitalière</i>	
	Titre V	<i>Physicien médical</i>	
4ème partie du CSPLivre III: Auxiliaires médicaux	Titre I	<i>Infirmiers (IDE, IBODE, IADE, PUER, IPA)</i>	
	Titre II	<i>Kinésithérapeute</i> <i>Pédicure-podologue</i>	
	Titre III	<i>Ergothérapeute</i> <i>Psychomotricien</i>	
	Titre IV	<i>Orthophoniste</i> <i>Orthoptiste</i>	
	Titre V	<i>Manipulateur d'électroradiologie médicale</i> <i>Technicien de laboratoire médical</i>	
	Titre IV	<i>Audioprothésiste</i> <i>Opticien-lunetier</i> <i>Prothésiste: orthoprothésistes, oculariste, épithésistes</i> <i>Orthésiste: podo-orthésiste, orthopédiste-orthésiste</i>	
		Titre VII	<i>Diététicien</i>
		Titre IX	<i>Aide-soignant</i> <i>Auxiliaires de puériculture</i> <i>Ambulancier</i> <i>Assistant dentaire</i>
	Professions hors 4ème partie du CSP relevant de l'AFGSU2		<i>Accompagnant éducatif et social (AES) = anciennement Aide médicopsychologique (AMP) et Auxiliaire de vie sociale (AVS)</i> <i>Assistant de régulation médical</i> <i>Assistant médical</i> <i>Préleveur sanguin</i> <i>Auxiliaire ambulancier</i>